Le député de Pictou a bien mentionné une de ces déclarations, mais il ne nous a ni révélé le nom de son auteur, ni donné lecture de ce document. Il nous a lu un extrait de journal, qu'il a qualifié de déclaration solennelle et nous a dit que M. Leblanc s'était ingéré dans cette élection. Le "Sun", de Truro, est un des principaux organes du parti conservateur en Nouvelle-Ecosse. Le rédacteur de ce journal, prétend-on, tient une haute situation dans les rangs de ce parti et il doit parler en connaissance de cause. Il affirme que M. MacNab est venu à New-Glasgow et qu'il Il affirme que M. y a séjourné une semaine, sans donner signe de vie. Evidemment son séjour dans cette ville a été entouré de mystère. M. McNab est un lutteur bien trop expérimenté pour donner le moindre signe qui puisse révéler la véritable nature de sa mission. Le "Sun" ajoute qu'il est l'auteur de toutes les révélations publiées par les jour-naux conservateurs au sujet de ce comté. Bref, c'est à lui que revient la paternité de toutes ces calomnies disséminées par tout le pays par la presse conservatrice, à l'endroit des citoyens de Guysborough.

J'ignore si les affirmations du "Sun" sont, oui ou non, conformes à la vérité des faits; mais je tiens de source autorisée que la Chambre occupée par ce monsieur à l'hôtel Norfolk, à New-Glasgow, semblait être le rendez-vous des conservateurs, et c'est là que les meneurs de ce parti venaient puiser leurs instructions, avant de se mettre en campagne et de se répandre dans tout le comté. Je ne veux pas imputer de motifs inavouables à M. McNab; car personnellement, je ne suis pas au courant des faits et je ne tiens pas à faire de réquisitoire contre lui. Il est fort possible qu'il se soit employé à distribuer des opuscules religieux

ou des livres de prière.

M. COWAN: Ce n'est guère probable.

M. SINCLAIR: L'explication du "Sun" me semble assez singulière, car, ce monsieur aurait séjourné à New-Glasgow toute une semaine, s'ingéniant à confectionner des révélations imaginaires, révélations qui n'ont été livrées à la publicité que six semaines après l'élection et, par conséquent, elles ne sauraient avoir influé sur le résultat. Telle est, cependant, l'explication donnée par le "Sun". On nous a dit que le dénouement éclaterait, lorsque la Chambre des communes serait saisie de toute l'affaire. C'est sans doute à ce dénouement que nous assistons maintenant. Je pourrais dire que c'est une tempête dans un verre d'eau; et d'ailleurs, les députés de la gauche sont coutumiers du fait. Pour citer les paroles du célèbre docteur Johnston: "Ce n'est pas la première fois, au cours de cette session, que la montagne à votre gauche, M. l'Orateur, a vu ses efforts aboutir à l'avortement". Ces messieurs de la gauche ont attaqué le premier ministre, parce qu'il avait omis de déposer sur le bureau de la Chambre

une requête relative au projet du Grand-Tronc-Pacifique; et plus tard ils ont attaqué le ministre des Chemins de fer et Canaux, lui imputant à crime son mutisme; et cependant, lorsqu'il eût prononcé son discours, pas un seul député de la gauche n'a réussi à y répliquer. La récente attaque portée contre le ministre de l'Agriculture, voilà encore une tempête dans un verre d'eau; mais aujourd'hui, on a atteint le point culminant. Je ne veux pas me constituer le défenseur des fonctionnaires publics qui interviennent dans les luttes électorales, cependant, s'il arrive qu'un de ces employés commette pareille faute, il a droit de compter sur les sympathies des députés de la gauche. Ils nous fournissent eux-mêmes un illustre exemple de cette ingérence, dans la personne de sir Charles Tupper. On s'en souvient, en 1891 ou en 1892, lorsque sir Charles Tupper, baronnet, remplissait la charge de haut-commissaire du Canada à Londres, touchant à ce titre de forts émoluments, il traversa l'Atlantique et tout en continuant à émarger au budget, il parcourut la province de la Nouvelle-Ecosse et s'employa de son mieux dans l'intérêt du parti conservateur. Les libéraux protestèrent ici même contre cette ingérence. Pareille conduite, s'écrièrent-ils, était intolérable de la part d'un homme placé au pinacle même du service public, et largement rémunéré par l'Etat. Mais, je ne sache pas qu'un seul député de la gauche ait jamais protesté contre cette conduite.

M. SPROULE: L'honorable député affirme-t-il que sir Charles Tupper a touché son traitement, pendant son séjour au Canada?

M. SINCLAIR: Il exerçait encore les fonctions de haut-commissaire, et à ce titre, je suppose, il touchait les émoluments attachés à cette charge.

M. SPROULE : Si ma mémoire est fidèle, sir Charles Tupper a affirmé le contraire.

M. SINCLAIR: Si l'honorable député affirme que sir Charles Tupper n'a pas touché son traitement, au cours des quelques mois qu'il a passés en Nouvelle-Ecosse, à haranguer les électeurs, f'accepte sa parole.

. M. SPROULE: Sir Charles Tupper luimême a opposé une dénégation catégorique à cette accusation. Il convient d'accepter cette dénégation.

Sir WILLIAM MULOCK: Est-ce qu'un fonctionnaire public, parce qu'il refuse d'accepter son traitement pour la période de temps où il enfreint la loi, serait autorisé à adopter pareille attitude?

M. SPROULE: Cela est tout à fait étranger à la question. Il s'agit ici d'un point de fait.

M. SINCLAIR: Relativement à l'affaire en discussion, cette excuse vaut également en faveur de M. LeBlanc qui avait obtenu un congé d'absence pour quelques mois. Si